

ACCIDENT D'EXPOSITION SEXUELLE OU AU SANG (AES) - LETTRE D'INFORMATION PATIENT SI TRAITEMENT

Le

Madame, Monsieur,

Vous avez été reçue en consultation après un évènement vous exposant à des risques infectieux potentiels.

Afin de prévenir une contamination par le VIH, un traitement post exposition vous a été délivré pour **les 7 premiers jours** (la durée complète étant de 28 jours).

Le traitement consiste en 1 comprimé par jour de **DOVATO®** + 1 comprimé de **VIREAD®**. Les comprimés sont à prendre en même temps et à heure fixe.

Une consultation avec un médecin spécialiste de maladies infectieuses est prévue dans les 4 prochains jours, vous serez recontacté par le service pour le rendez-vous. Le médecin réalisera une évaluation spécialisée du risque et estimera la nécessité ou non de poursuivre le traitement pour une durée totale de 4 semaines s'il est bien indiqué.

Il est indispensable d'apporter lors de cette consultation tous les documents concernant vos vaccinations antérieures (**carnet de santé, carnet de vaccination**).

S'il s'agit d'un accident de travail, vous devez faire une déclaration d'accident de travail auprès de votre employeur dans les 48h ouvrables et prendre contact avec votre service de médecine du travail le cas échéant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr

Téléphone du secrétariat de maladies infectieuses : 02.41.35.32.79.

Contactez directement le service en cas d'absence de nouvelles dans les 72h.